

Annexe 1 : Avis du Grand Cahors en tant que Personne-Publique Associée (PPA) à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Cahors et Sud du Lot

Axe 1 : Conforter le positionnement régional de Cahors et du Sud du Lot et organiser le territoire sur la base de ses bassins de vie

Dans l'ensemble du document, la dimension interrégionale du territoire du SCoT mérite d'être affirmée. Le sud du Lot est idéalement positionné pour se connecter à des dynamiques non seulement en Occitanie mais aussi en Nouvelle-Aquitaine et en Auvergne-Rhône-Alpes, nouvelles grandes régions avec lesquelles il est en interface et il doit interagir. A l'heure des croisements de flux, outre son fonctionnement interne sous forme de pôles notamment, le territoire du SCoT doit être mis en perspective dans son environnement supra (relations inter-SCoT, rôle à l'échelle du département et de la région, dynamiques territoriales diverses, ...) et doit être bien appréhendé dans les défis et enjeux en lien notamment avec les objectifs exprimés dans le PADD (axe 1).

Dans le DOO, objectif 1 « Affirmer le positionnement régional de Cahors et du Sud du Lot et organiser le territoire sur la base de ses pôles et bassins de vie », il est fait référence à la desserte TER et aux futures LGV. Il semble important de rappeler la nécessité de garantir une desserte adaptée de la gare de Cahors, en matière de cadencement, sur l'itinéraire historique que constitue la ligne POLT. Les trains d'équilibre doivent pouvoir assurer une desserte optimisée de notre territoire, sans rupture de charges. De même, la connexion de Cahors au réseau européen de la grande vitesse doit être assurée, via la future gare TGV de Bressols (future LGV Bordeaux/Toulouse) et l'éventuel futur barreau Poitiers-Limoges. L'absence de rupture de charges sur ces itinéraires constitue également une condition indispensable de la desserte de notre territoire et de son attractivité. La desserte TER en direction ou en provenance de la capitale régionale constitue enfin un enjeu de connexion à la métropolisation toulousaine et pour bénéficier de ses effets de débordement.

Dans le DOO, objectif 2 « Promouvoir et mettre en œuvre un modèle territorial de développement et d'aménagement cohérent » :

Le scénario de développement envisagé dans le SCOT prévoit l'accueil de 7500 à 7900 habitants supplémentaires entre 2016 et 2034. Pour ce faire, la création de 6450 à 7350 résidences principales est prescrite, dont 3800 à 4300 sur le Grand Cahors (soit 211 à 239 par an). Ces éléments de cadrage sont pris en compte pour l'élaboration, actuellement en cours, du PLH. Le SCOT prescrit la répartition des logements à produire sur le Grand Cahors :

- 66 % sur le pôle urbain (Cahors, Pradines),
- 5 % sur les pôles d'équilibre (Catus, Saint-Géry),
- 9 % sur les pôles de service (Espère, Mercuès, Douelle, Labastide-Marnhac, Arcambal),
- 20 % sur les communes rurales.

Une adaptation de cette répartition est envisagée dans le cadre du PLH actuellement en cours d'élaboration.

Axe 2 : "Développer, diversifier l'emploi sur tout le territoire"

Dans le DOO, objectif 3 « Développer l'économie présentielle avec comme priorité le tourisme et les services à la personne », il semble opportun que le développement de l'économie présentielle (tourisme et services à la personne) prenne en compte le volet des activités PME productives. De plus, la prescription 10 « Valoriser le potentiel touristique lié à l'itinérance » doit conforter comme itinérance la navigation sur la rivière Lot qui participe à

la valorisation et au développement des villages parcourus dont les pôles d'équilibre et de services.

De plus, l'itinérance liée au vignoble, en définissant une stratégie partagée, contribue d'une économie liée au tourisme (agritourisme), à l'agriculture à la valorisation du territoire, au maintien et l'entretien des paysages...

Il est important de prendre en compte le commerce, notamment dans les bourg-centres (économie liée au présentiel à l'année ou en saison) et les PME productives qui s'ouvrent sur cette économie présentielle notamment avec un espace boutique pour celle qui sont dans l'agroalimentaire telles Sudreau, Ratz, les biscuiteries Delfour pour le territoire du Grand Cahors.

Il serait intéressant de rendre dynamiques notamment les objectifs 5, 6 et 7 (artisanat-services et tourisme) en les traduisant dans un nouvel objectif : « Créer et animer une synergie entre la formation, la recherche et l'emploi » triptyque nécessaire à un développement économique cohérent, pérenne et professionnalisant.

Axe 3 : « Concilier croissance démographique, évolution démographique (vieillesse) et qualité de vie »

Dans le DOO, objectif 9 « Réinvestir le centre-ville de Cahors et les centres-bourgs dans une approche globale » : le SCOT prescrit des objectifs de sortie de vacance à l'horizon 2034 par EPCI. 235 à 300 sorties de vacance pour le Grand Cahors, soit un rythme annuel de l'ordre de 20 à 30 sorties de vacance par an.

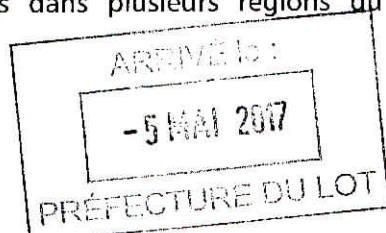
Le PLH du Grand Cahors actuellement en cours d'élaboration prévoit des objectifs de sorties de vacance de 25 à 28 logements par an. Par ailleurs, sur la base de l'expérience menée sur Cahors, une extension des opérations programmées (type OPAH RU) sera proposée sur d'autres secteurs du territoire intercommunal, notamment sur les pôles d'équilibre de Catus et de Saint-Géry.

L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments existants constitue un objectif majeur qui pourra s'appuyer sur la démarche ENERPAT pilotée par l'agglomération.

Axe 4 : « Valoriser les paysages, l'environnement et les ressources naturelles de Cahors du Sud du Lot au profit de l'attractivité, de la qualité de vie et de développement du territoire »

Dans le DOO, objectif 21 "Ne pas aggraver les risques et nuisances" : il convient de ne pas réduire la politique des risques à cette affirmation ; le volet Prévention-Sensibilisation est un axe de réflexion et d'actions très positif dans un projet de territoire, surtout lorsque l'on souhaite intervenir et revoir l'amplitude de ces risques.

Il est à noter que le 5^{ème} rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indique qu'en parallèle d'une stratégie défensive d'atténuation de l'impact de l'activité sur le climat, une stratégie pro-active d'adaptation est désormais nécessaire au regard des prévisions, même optimistes, qui impliquent une très probable augmentation des phénomènes extrêmes dans plusieurs régions du monde, notamment en termes de précipitations.



le Président
Jean-Marc VAYSSEZE-FAURE

